

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAVASSE

SEANCE DU 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois d'octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise Quenardel. Maire.

Présents : QUENARDEL Françoise - LALANNE Claude - CHASTAN Thierry - DE DIANOUS Antoine - MOULIN Geneviève - LIOTARD Régine - FAURE Joël - MOUTON Martine - LERAT Frédéric - ARNAUD Alexandre - GONTARD Christopher - UGHETTO Dominique.

Absent avec procuration : BONNARD-DREVARD Nathalie (LALANNE Claude) - FIERE Pascale (LIOTARD Régine).

Secrétaire de séance : Christopher GONTARD

Délibération n°2.1

Objet : Demandes de subvention pour des travaux d'extension du cimetière communal

Madame le Maire expose que par délibération du Conseil Municipal de la Commune, l'extension du cimetière communal a été approuvée, sur la parcelle cadastrée AE 445

La phase d'études est à présent terminée. Le Bureau d'Etudes Grégory SALGADO a terminé l'avant-projet. Le montant des travaux est estimé à 182 750.25 € HT soit 219 300.30 € TTC pour la partie terrassement-VRD-clôture et 19 702.00 € HT, soit 23 642.40 € TTC pour la partie espaces verts.

Le coût de la maîtrise d'œuvre s'élève à 13 800.00 € HT, soit 16 560.00 € TTC.

Le montant total de l'opération s'élève donc à 216 252.25 € HT soit 259 502.70 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte l'avant projet présenté et l'ensemble des dépenses pour un montant global de 216 252.25 € HT soit 259 502.70 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention :

- auprès du Département de la Drôme
- auprès de la Préfecture de la Drôme au titre de la DETR

Il demande par ailleurs l'autorisation exceptionnelle de débiter les travaux avant l'octroi définitif de la subvention.

Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Savasse le 18 octobre 2023
Le Maire,

